

# Procès-verbal

*De la session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 16 novembre 2009 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :*

*Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1*

*Monsieur Stéphane Breault, district 2*

*Madame Manon Desnoyers, district 3*

*Madame Jocelyne Larose, district 4*

*Monsieur Lucien Thibodeau, district 5*

*Madame Danielle Desrochers, district 6*

*Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur Marcel Jetté*

*Est présent, monsieur Yves Beauchamp, secrétaire-trésorier adjoint/directeur général adjoint*

## Rituel du Conseil

### Ordre du jour

#### Session ordinaire du lundi 16 novembre 2009

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

09-11R-511

##### 1.1. Constat du quorum

*CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu.*

*Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6*

*Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1*

*Et résolu*

*Que l'assemblée est ouverte.*

*ADOPTÉE*

09-11R-512

##### 1.2. Adoption de l'ordre du jour du lundi 16 novembre 2009

*CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.*

*Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6*

*Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1*

*Est résolu que :*

*Que l'ordre du jour du 16 novembre 2009 est accepté.*

*ADOPTÉE*

09-11R-513

**1.3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 14 septembre 2009**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 14 septembre 2009 est adopté.

ADOPTÉE

09-11R-514

**1.4. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 28 septembre 2009**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 28 septembre 2009 est adopté.

ADOPTÉE

**2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

09-11R-515

**2.1. Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois d'octobre 2009**

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques émis a été transmise aux membres du Conseil;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Et appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu :

Que La Municipalité approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de octobre 2009 au montant de 1 090 336.88\$

ADOPTÉE

09-11R-516

**2.2. Approbation des comptes à payer – Déboursés en octobre 2009**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer qui ont été déboursés en octobre 2009 a été transmise aux membres du Conseil;

Considérant que le Conseil s'en déclare satisfait;

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt de la liste des comptes fournisseurs qui ont été déboursés en octobre 2009 au montant de 149 646.89\$ en date du 16 novembre 2009.

ADOPTÉE

09-11R-517

**2.3. Approbation des comptes à payer**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes fournisseurs a été transmise aux membres du Conseil;

Considérant que le Conseil s'en déclare satisfait;

En conséquence

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au montant de 755 610.47\$ en date du 16 novembre 2009.

ADOPTÉE

**09-11R-518**

**2.4 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 16 novembre 2009**

CONSIDÉRANT QUE l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

En conséquence;

Il est proposé par : Daniëlle Desrochers, district 6

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis au 16 novembre 2009.

ADOPTÉE

**09-11R-519**

**2.5 Rapport financier au 16 novembre 2009**

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier a remis deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget.

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 16 novembre 2009.

ADOPTÉE

**09-11R-520**

**2.6 Écritures d'amendements en date 16 novembre 2009.**

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le conseil approuve le rapport d'écritures d'amendements, daté du 16 novembre 2009, soumis par le Service des finances.

ADOPTÉE

**09-11R-521**

**2.7 Avis de Motion - Règlement 767-09 ayant pour objet l'augmentation des fonds réservés au fonds de roulement.**

Monsieur Jean-Pierre Charron, Conseiller du District 1, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement portant le numéro 767-09 et décrétant l'augmentation des fonds réservés au fonds de roulement.

09-11R-522

### 2.8 Modification au règlement 759-09

CONSIDÉRANT que la demande de règlement a été soumise au Ministère des affaires municipales;

CONSIDÉRANT que le Ministère demande de modifier l'article 6 de ce règlement;

En conséquence

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne modifie l'article 6 du présent règlement comme suit;

#### Article 6:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé dans le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité.

<b>Catégorie d'immeubles imposables</b>	<b>Nombre d'unité</b>
Immeuble résidentiel unifamilial	1
Immeuble résidentiel à logement multiples (pour ch. logement)	1
Immeuble industriel	1
Immeuble commercial (pour ch. commerce)	1
Autre immeuble	1

ADOPTÉE

09-11R-523

### 2.9 Vente par shérif dans le dossier 8291-69-1821 (Héritiers feu Anny Cadotte)

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2

Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité autorise le secrétaire-trésorier adjoint/directeur général adjoint à enchérir pour un montant maximum de cinq mille cinq cent dollars (5,500\$) pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne pour la vente de l'immeuble suivant, à être vendu par Shérif pour taxes impayées;

DÉSIGNATION:

« Un emplacement situé au 1256 chemin des Lacs à Sainte-Julienne, connu et désigné comme étant le lot 3 441 126 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm.

*La superficie est de 798,10 mètres carrés. »*

*ADOPTÉE*

**09-11R-524**

**2.10 Vente par shérif dans le dossier 8492-45-2693 (Linda Cadieux)**

*Il est proposé par ; Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1  
Et résolu*

*QUE la Municipalité autorise le secrétaire-trésorier adjoint/directeur général adjoint à enchérir pour un montant maximum de deux mille dollars (2,000\$) pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne pour la vente de l'immeuble suivant, à être vendu par Shérif pour taxes impayées;*

*DÉSIGNATION:*

*« Un emplacement situé sur le chemin McGill à Sainte-Julienne, connu et désigné comme étant le lot 3 441 844 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm.*

*La superficie est de 3 361.50 mètres carrés. »*

*ADOPTÉE*

**09-11R-525**

**2.11 Nomination d'un (e) Pro Maire**

*CONSIDÉRANT que l'appareil municipal se doit de poursuivre ses activités en l'absence de Monsieur le Maire;*

*Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6  
Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5  
Et résolu*

*QUE le Conseil nomme Monsieur Stéphane Breault, district 2, maire suppléant pour une période de 8 mois soit de novembre 2009 à juin 2010.*

*ADOPTÉE*

**09-11R-526**

**2.12 Carte de signature à la Caisse Desjardins de Sainte-Julienne**

*CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de Sainte-Julienne demande de compléter une carte de signature pour le compte de la Municipalité;*

*Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1  
Appuyé par; Stéphane Breault, district 2  
Et Résolu*

*QUE la Municipalité autorise les six (6) membres du conseil soit Monsieur Jean-Pierre Charron, Monsieur Stéphane Breault, Madame Manon Desnoyers, Madame Jocelyne Larose, Monsieur Lucien Thibodeau et Madame Danielle Desrochers, Monsieur le Maire, Marcel Jetté ainsi que le Directeur général, Monsieur Claude Arcoragi et le Directeur général adjoint, Monsieur Yves Beauchamp à être signataires au compte de la Municipalité de Sainte-Julienne.*

*ADOPTÉE*

**09-11R-527**

**2.13 Tâches aux conseillers municipaux**

*CONSIDÉRANT Que le Conseil souhaite contribuer au bon fonctionnement de l'appareil municipal;*

*CONSIDÉRANT Qu'un climat décisionnel harmonieux afin de mieux servir nos citoyens est souhaitable;*

CONSIDÉRANT Que le Conseil souhaite, pour le meilleur intérêt de la Municipalité, une grande transparence;

En conséquence

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE les mandats aux membres du Conseil seront distribués comme suit :

<u>Maire/Conseillers</u>	<u>Tâches aux conseillers</u>
Marcel Jetté, Maire	- Service à la Clientèle - Voirie
Jean-Pierre Charron, district 1	- Gestion Financière (Budget) - Développement économique - Conventions Collectives
Stéphane Breault, district 2	- Urbanisme (C.C.U.) - Aménagement du territoire (hygiène du milieu) - Régie de Police
Manon Desnoyers, district 3	- Responsable des Loisirs et sports - Maison des jeunes - Événements spéciaux - Substitut pour HLM
Jocelyne Larose, district 4	- Responsables des organismes - Culture - Événements spéciaux - HLM
Lucien Thibodeau, district 5	- Service des incendies - Service technique et infrastructures - Conventions collectives
Danielle Desrochers, district 6	- Environnement (mise en valeur du territoire) - Développement durable - Politique Familiale - Bibliothèque - Déléguée à la réussite Scolaire

Que la présente résolution abroge toute autre résolution incompatible et adoptée antérieurement à la présente.

ADOPTÉE

09-11R-528

**2.14 Mandat d'analyse et de conseil pour la préparation du rapport du Maire et du budget 2010.**

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances doit rassembler les données financières nécessaires à l'élaboration du rapport du maire sur les finances municipales 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les indicateurs de gestion sont des instruments précieux pour les gestionnaires de la municipalité pour évaluer la qualité des différents services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2010 doit être préparé d'ici le 31 janvier 2010;

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Groupe Rochon Thériault et associés ainsi que son représentant monsieur Luc Filiatrault, CGA, pour des services conseils dans le but de produire les analyses requises par la direction générale et le directeur des finances de la municipalité ainsi que le conseil municipal si nécessaire.

ADOPTÉE

### 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

09-11R-529

#### 3.1 Nomination d'un (e) délégué (e) à la Régie de Police de Montcalm

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit modifier les mandats aux membres du Conseil suite aux élections du 1<sup>er</sup> novembre dernier;

Il est proposé par; Daniëlle Desrochers, district 6

Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité nomme Monsieur Stéphane Breault, Conseiller du district 2, au poste de délégué du Conseil municipal à la Régie de police de Montcalm. Cette résolution modifie la résolution 06-10R-431.

ADOPTÉE

### 4. TRAVAUX PUBLICS

09-11R-530

#### 4.1 Dépôt des requêtes du 10 septembre au 5 novembre 2009

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise un système de requête pour gérer efficacement et équitablement les demandes d'interventions auprès des contribuables de la Municipalité,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite informer les membres du Conseil des services rendus aux contribuables, de leur district électoral, en déposant la liste des travaux réalisés au cours du dernier mois ;

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par ; Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt des requêtes du 10 septembre 2009 au 5 novembre 2009.

ADOPTÉE

09-11R-531

#### 4.2 Servitude de passage et autorisation de creusement de fossés et d'entretien aux abords de l'immeuble situé au 2775 rue Dufour

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué des travaux de réfection de la rue Dufour afin d'améliorer son entretien;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir une servitude de droit de passage pour creuser un fossé à ciel ouvert;

En conséquence,

Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité autorise et mandate le Directeur général à signer pour et au

nom de la Municipalité tous les documents afférents à la dite servitude à une partie du lot P-204 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julienne, tel qu'indiqué dans un protocole d'entente signé le 24 octobre 2009 par madame Sophie Bélanger et monsieur Serge Tremblay.

ADOPTÉE

**09-11R-532**      **4.3**      **Mandat au Directeur des travaux publics afin de préparer des appels d'offres pour la réfection d'asphalte de la rue Papillon**

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection d'asphalte sont nécessaires sur la rue Papillon ;

Il est proposé par ;      Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par ;      Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Directeur des travaux publics à préparer des appels d'offres pour la réfection d'asphalte sur la rue Papillon.

ADOPTÉE

**09-11R-533**      **4.4**      **Mandat au Directeur des travaux publics afin de préparer des appels d'offres pour l'acquisition d'une pelle chargeuse**

CONSIDÉRANT que la Municipalité entreprend le déneigement en régie interne pour l'ensemble du territoire ;

Il est proposé par ;      Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par ;      Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Directeur des travaux publics à préparer des appels d'offres pour l'acquisition d'une pelle chargeuse.

ADOPTÉE

**09-11R-534**      **4.5**      **Nomination d'un chef de groupe au sein du département des travaux publics.**

CONSIDÉRANT qu'une lettre d'entente (lettre d'entente no.3) fait partie intégrante de la convention collective des cols bleus;

CONSIDÉRANT que les partis ont négocié un poste de chef de groupe;

Il est proposé par :      Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par :      Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE Monsieur Denis Laberge est nommé au poste de chef de groupe.

ADOPTÉE

**09-11R-535**      **4.6**      **Mandat au Directeur des travaux publics afin de préparer des appels d'offres pour l'acquisition d'une moto niveleuse**

CONSIDÉRANT que la Municipalité entreprend le déneigement en régie interne pour l'ensemble du territoire ;

Il est proposé par ;      Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par ;      Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Directeur des travaux publics à préparer des appels d'offres pour l'acquisition d'une moto niveleuse.



ADOPTÉE

## 5. HYGIÈNE DU MILIEU

09-11R-XXX 5.1 Demande de prolongation du programme de subvention de la taxe d'accise

CE POINT EST REPORTÉ

09-11R-536 5.2 Mandat à Dunton-Rainville pour une étude de circulation sur la route 346

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande d'arbitrage concernant les dépenses sur le Rang du Cordon;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est utilisé par plusieurs véhicules en provenance de territoires autres que ceux de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QU'il y a intérêt à établir la provenance des usagers ainsi que la catégorie des véhicules y circulant;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE ET POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR; Daniëlle Desrochers, district 6  
APPUYÉ PAR; Jocelyne Larose, district 4  
ET RÉSOLU QUE:

*Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;*

QUE les procureurs de la municipalité Dunton Rainville sencl sont autorisés à retenir les services d'une firme spécialisée pour produire un rapport sur la circulation prévalant sur le Rang du Cordon, la provenance des usagers, les catégories de véhicules concernés, ainsi que pour établir toutes les autres informations pertinentes en rapport avec la demande d'arbitrage;

QUE La firme retenue produira son rapport suivant les paramètres et la nature des informations déterminés par nos procureurs;

ADOPTÉE.

## 6. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

09-11R-537 6.1 Demande de renouvellement auprès de la CPTAQ – Dossier Brien

CONSIDÉRANT que la compagnie L.R. Brien et Fils Ltée a présenté une demande de renouvellement d'autorisation nécessaires de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a rendu une décision le 15 août 2005 dans le dit dossier permettant, pour une durée de cinq (5) ans, un usage autre que l'agriculture sur les parties de lots P-941 et P-942 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE l'usage permis est spécifiquement pour l'exploitation d'un site d'entreposage de sable de terre et de recyclage de terre d'excavation et d'utiliser à cet effet, une superficie d'environ 1,7 hectares;

# 7800

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire continuer cet usage, qui est permis depuis 2001, pour une période additionnelle de cinq (5) ans.

En conséquence

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne s'en remet à la décision de la CPTAQ pour ce qui est du renouvellement de l'autorisation.

ADOPTÉE

## 09-11R-538

### 6.2 Acquisition de rues et de terrains au Domaine du Lac Lemenn

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir les rues des propriétaires suivants :

Normand Leclerc

- 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ave. Du Lac Lemenn

MTQ

- Partie du lot 204 (prolongement de la rue

Dufour

- Partie du lot 211 (intersection rue Drouin et 4<sup>ème</sup>

ave)

Fernand Plourde

- Le lot 204-8, rue Dufour et la rue de l'Étang

Pierre Jetté

- Le lot 206-11

En conséquence,

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité acquiert ces lots ou parties de lot pour la somme de 1.00\$ auprès des propriétaires mentionnés ci-haut à l'exception du MTQ qui exige la somme de \$500.00 à titre de frais administratifs;

QUE la Municipalité assumera les frais de notaire instrumentant.

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier/directeur général sont autorisés à signer les documents pour ces transactions.

ADOPTÉE

## 7. LOISIRS ET CULTURE

### 09-11R-539

#### 7.1 Participation au Gala des Lauriers d'Or 2009

CONSIDÉRANT QUE 5 commerçants/artisans de Sainte-Julienne sont en nomination à cette soirée ;

Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne achète 5 billets au montant de 125.00\$ chacun pour assister à ce Gala et ainsi représenter la Municipalité.

ADOPTÉE

### 09-11R-540

#### 7.2 Aide financière aux Loisirs du Cordon (Groupe Scout) pour la réparation d'un tracteur

CONSIDÉRANT que le Groupe Scout doit entreprendre des démarches afin d'ouvrir la patinoire pour la saison d'hiver 2009-2010 ;

# 7801

*CONSIDÉRANT* que la patinoire des Loisirs du Cordon est accessible à l'ensemble de la communauté de Sainte-Julienne;

*En conséquence,*

*Il est proposé par ;* Manon Desnoyers, district 3  
*Appuyé par ;* Danielle Desrochers, district 6  
*Et résolu*

*QUE* le préambule fait partie intégrante de cette résolution;

*QUE* la Municipalité partage les frais de mise aux normes du tracteur des Loisirs du Cordon ;

*QUE* la Municipalité sollicite une copie de la facture afin de verser directement au fournisseur le montant de la facture.

*ADOPTÉE*

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **9. LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

**09-11R-541**

### **9.1 Levée de l'assemblée ordinaire du 16 novembre 2009.**

*CONSIDÉRANT QUE* l'ordre du jour est épuisé;

*Il est proposé par ;* Manon Desnoyers, district 3  
*Appuyé par ;* Stéphane Breault, district 2  
*Et résolu :*

*QUE* l'assemblée ordinaire du 16 novembre 2009 est levée à 21h25.

*ADOPTÉE*

*FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 10 décembre 2009.*

*Yves Beauchamp*  
*Secrétaire-trésorier adjoint/directeur général adjoint*

*Marcel Jetté*  
*Maire*